



Mise en licitation d'un terrain

Par **bigoud8**, le **28/04/2008** à **15:15**

Bonjour,

Rapidement voici un résumé de la situation. 6 personnes ont héritée d'un terrain. 4 d'entres elles possèdent $1/5$ et les 2 autres $1/10$.

4 de ces personnes souhaitent concerver le terrain en indivision et l'une des 2 autres souhaite le mettre en licitation. La dernière ne se prononce par.

Quels sont les recours pour éviter la licitation sachant qu'aucune entente à l'amiable n'est possible ?

L'objectif de la personnes qui souhaite mettre en licitation est de racheter le terrain au prix le plus faible possible. En a t elle le droit ?

Remarques importantes, il est impensable pour les 4 indivisiaires solidaires de se séparer de se terrain.

D'avance merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **03/05/2008** à **00:05**

Bonsoir,

En cas de refus de 4 personnes, les 2 autres vont devoir demander une licitation judiciaire. Il faut savoir qu'une telle procédure est couteuse, très longue et que le juge n'ira pas obligatoirement dans leur sens.

Cordialement

Par **bigoud8**, le **04/05/2008** à **14:32**

MErci pour votre réponse mais j'aimerais savoir comment contrer cette licitation ?

Par **Visiteur**, le **04/05/2008** à **20:13**

Bonsoir,

Seuo un avocat peut vous informer exactement, mais je pense que le seul moyen est que les indivisaires qui ne souhaitent pas vendre face front auprès du juge lors de la procédure de licitation.